

Maintien et actualisation des Compétences Métiers de la gestion et maintenance des installations automatisées bancaire Carte professionnelle **MAC MIA**

Objectif

Renouveau de la carte professionnelle liée à la fonction d'agent de maintenance et gestion des automates bancaires.

Programme

Évaluation pédagogique

- Évaluer en amont de la formation les connaissances et orientation des points à approfondir.

Module juridique et organisationnel

- Actualisation des connaissances sur le métier du transport de fonds et de valeurs.
- Évolution des dispositions législatives et réglementaires.
- Le contexte sécuritaire national.
- Procédures opérationnelles de maintenance et de gestion des installations automatisées.
- L'évolution des matériels exploités.
- Le code de déontologie.
- Avoir des relations adaptées avec la clientèle.
- Actualisation de l'habilitation électrique.

Module stratégique

- Adapter son comportement aux situations critiques.
- Maîtriser les règles juridiques à la légitime défense, la responsabilité, la conduite à tenir.
- Savoir analyser une agression, comprendre les consignes face à une situation critique.
- Gérer les 1^{er} secours.
- Connaître les procédures opérationnelles de sécurité dans le cadre normal des opérations de maintenance, de gestion et de chargement.
- Actualiser les connaissances sur l'organisation des opérations de livraison et de collecte de fonds.
- Comprendre l'évolution de l'entreprise dans le domaine sécuritaire.

Public concerné

Toute personne titulaire d'une carte professionnelle Maintenance et Gestion de distributeurs automatiques de billets (DAB).

Nombre de participants

12 personnes maximum.

Durée de la formation

3 jours – 21 heures.
(75% théorique, 25% pratique)

Prérequis d'accès à la formation

À présenter **obligatoirement** le 1^{er} jour :

- L'autorisation préalable ou provisoire délivrée par le CNAPS en cours de validité.
Sans cette autorisation, vous ne serez pas admis à la formation, ou le cas échéant votre Carte Professionnelle.
- Une pièce d'identité.
- Si financement Pôle Emploi : accord de prise en charge de financement Pôle Emploi AIF signée par Pôle Emploi (sans quoi l'acceptation d'entrée en formation sera refusée).

Validation des acquis

Compétences validées par une attestation de formation.

Pour plus d'informations : contact.formation.securite@fiducial.net